



Réunion en visioconférence du vendredi 8 octobre 2021 (10h-11h30).

Sont présents : le Rectorat (le SG, la DRH, la DPEP, la DPES), CFTC EPR, SNEC CFTC, SNALC, FEP CFDT, SE UNSA, SGEN CFDT, AD, SPELC, SNE CSEN.

#### Point sanitaire par le Secrétaire Général

Les indicateurs sont à la baisse. On espère que cela va continuer pour une reprise quasi normale le 25 octobre. La cellule de signalement suit une courbe descendante (17 fermetures de classe la dernière semaine contre 100 à la rentrée). Passage au niveau 1 du protocole à compter du 11 octobre. Il faut rester prudent néanmoins (on va regarder ce qui se passe pendant les vacances). Il y aura livraison d'auto tests dans le premier degré (il ne faut pas d'inquiétude pour les personnels).

Dans le détail (sur le site de l'académie) :

*Compte tenu de la poursuite de la baisse des principaux indicateurs sanitaire et notamment l'inscription dans la durée du taux d'incidence au-dessous de 50 cas pour 100 000 habitants pendant plus de 5 jours consécutifs et conformément aux annonces faites par le gouvernement la semaine dernière, le niveau 1 du protocole sanitaire de l'Education nationale s'appliquera à partir du lundi 11 octobre 2021 dans le département*

*L'obligation de port du masque est levée pour les enfants des écoles élémentaires et jusqu'à 11 ans en intérieur et en extérieur.*

*Cette mesure concerne tous les dispositifs d'accueil collectif de mineurs avec et sans hébergement, les écoles ouvertes, vacances apprenantes et les colos apprenantes. Si la situation reste stable, cette mesure sera également mise en œuvre lors de la rentrée scolaire prévue le 25 octobre. En cas de détérioration de la situation sanitaire avant cette date, l'obligation de port du masque dans les établissements scolaires pourra être rétablie.*

*À partir du 11 octobre 2021, le protocole sanitaire de niveau 1 s'appliquera dans les écoles, les collèges, les lycées et les accueils collectifs de mineurs. A compter de cette date :*

- *le port du masque n'est plus obligatoire pour les élèves des écoles élémentaires jusqu'à 11 ans. Il reste néanmoins obligatoire dans les espaces clos et en extérieur pour les collégiens, les lycéens et les personnels;*
- *la pratique d'activités physiques et sportives en intérieur et à l'extérieur se fera désormais sans restriction.*

*Les dispositifs suivants sont maintenus:*

- *le maintien des mesures renforcées d'aération et du lavage des mains ;*
- *le port du masque obligatoire pour les collégiens et les lycéens ;*



- *la désinfection des surfaces fréquemment touchées est faite une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service;*
- *dans les écoles, fermeture de la classe pendant 7 jours dès le 1er cas de Covid avec poursuite des cours à distance ;*
- *au collège et au lycée, les élèves qui ont été en contact avec un cas confirmé sans vaccination complète poursuivent leurs apprentissages à distance pendant 7 jours. Les élèves cas contact justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel.*

*Cette mesure est applicable pendant les vacances scolaires dans tous les accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement (en centre de vacances, en colonies de vacances, en centres de loisirs), et au sein des établissements scolaires (vacances apprenantes, écoles ouvertes).*

*Reprise des sorties scolaires avec nuitées : les sorties scolaires avec nuitées sont autorisées à compter du lundi 11 octobre.*

*L'obligation du port du masque est levée lors de ces sorties pour les élèves des écoles élémentaires et jusqu'à 11 ans. Il reste obligatoire dans les espaces clos et en extérieur pour les collégiens, les lycéens et les personnels lors de ces sorties.*

## Questions du SNE

**1 - Droit à l'image** : lorsque les parents des élèves complètent la fiche de renseignement en début d'année, ils doivent cocher une phrase sur le droit à l'image (autorisation de reproduction et de diffusion des photos...). Cette année, en plus de cette fiche, il faut faire signer un page supplémentaire. Dans le point 3 il est écrit : *céder au Ministère de l'Education Nationale les droits concernant l'utilisation de ces images dans un but non lucratif. En d'autres termes, l'établissement scolaire s'engage à ne pas faire commerce des images créées...* Est-il normal de céder ces droits au Ministère ?

En parallèle, on fait des histoires à des collègues de maternelle qui souhaitent utiliser (pour remplacer un cahier de vie) un site comme « [toutemonannée.com](http://toutemonannée.com) » qui est sécurisé, RGPD, pratique (les photos disparaissent en novembre de l'année suivante et ne sont pas visibles par l'Education Nationale).

> Il s'agit certainement d'une mise en conformité réglementaire.

**2- Municipalités** : dans une école de la commune de Sainte-Marie, c'est la direction qui a acheté sur ses deniers propres les enveloppes pour l'élection des parents, à la rentrée il n'y avait pas de toner pour la photocopieuse et cela a duré



deux semaines, les commandes de l'année précédente (livres, matériel) ne sont pas arrivées... Les mairies sont des partenaires essentiels et nous posons la question : où est le partenariat dans de telles situations ?

> La question a été transmise à l'Inspecteur d'Académie. L'Education Nationale n'a pas de moyen de pression sur les collectivités. Mais tout passe par le dialogue, en particulier pour les besoins essentiels qui doivent être respectés.

3- Municipalités et grève : lors de journées de grève, on n'a que très rarement constaté la mise en place du service minimum d'accueil. En maternelle les ATSEM sont-elles habilitées à faire du SMA ?

> Réponse probablement lors de la prochaine visio.

4- Avis final du rendez-vous de carrière : j'ai été inspectée en septembre 2020, l'appréciation n'apparaît pas dans l'prof, or l'inspecteur m'a montré une copie d'écran de cette appréciation : elle existe donc bel et bien. Quelle est donc la source du problème ? Si mon dossier n'est pas à jour cela va-t-il impacter une éventuelle participation au mouvement interdépartemental ?

> Les avis de la campagne 2020/21 ont été notifiés le 6 octobre. Normalement tout le monde a reçu son avis et peut le lire. Pour la session de rattrapage, les avis seront visibles début novembre. Par ailleurs, il n'y a aucune incidence sur les mouvements de personnels.

5- Contractuels du premier degré : Il avait été envisagé au départ ils soient positionnés sur du remplacement de courte durée. Leur arrivée jeudi dans les écoles a suscité beaucoup d'émoi.

> Non, il y a du changement : ce sera du remplacement de moyenne ou longue durée. Oui nous sommes au courant et ce sujet sera évoqué au CTA de cet après-midi.

Autres questions :

FEP : Premier degré : le chef d'établissement impose la réunion de rentrée avec les parents le samedi matin pour les uns et après la classe en semaine pour les autres, est-ce normal car les écoles sont fermées le samedi ? > A priori rien ne l'empêche de décider des moments de réunions puisqu'il organise la vie de



l'établissement. Il faut commencer par dialoguer avec lui. Le SNALC rebondit sur cette question et met en avant l'autoritarisme de certains chefs d'établissement.

Whatsapp est-il obligatoire ? > Non, ce n'est pas RGPD. Il existe Tchap. (Cf visio du 23/04/21)

Des masques inclusifs pour les personnels qui ont une allergie ? > Il faut s'adresser au chef d'établissement qui fera remonter. Avant tout il faut consulter un médecin. Ces masques sont dédiés à l'inclusion.

UNSA : Classe exceptionnelle dans le 1er degré ? > Il n'y a pas encore d'arrêt du tableau d'avancement.

Signature des contrats AESH : la date du 22 octobre est-elle toujours valable ? > Oui car si elle ne l'était plus un message aurait été transmis.

SGEN : Contractuels 1D > Il y a eu plus de 500 candidatures et 400 se sont présentés aux entretiens. Ils sont 50 embauchés depuis le 4 octobre et jusqu'à la fin de l'année. Ils sont en période d'essai et certains pourraient ne pas continuer. Ils sont éligibles à l'ISAE, aux indemnités REP et REP+ en fonction de leur affectation mais pas à l'ISSR s'ils sont en remplacement. Il n'y a pas d'impact sur le nombre de places au concours PE.

Liste Complémentaire > Il y a eu 15 nominations et 1 désistement, ils suivent la même formation que les PE stagiaires (50% en école et 50% à l'Inspé). Certains membres de cette liste ont candidaté aux postes de contractuels.

SPELC : Recours de collègues affectés à la Réunion avec des problèmes de régimes de retraite ? > Avancée petit à petit sur ce dossier.

SNALC : Notification des rendez-vous de carrière en juillet, certains n'ont pas reçu. > C'est toujours en fin d'année scolaire dans la boîte mail académique. Il a pu y avoir des incidents techniques avec l'prof.

AD : Y aura-t-il d'autres centres de vaccinations dans les établissements à la rentrée ? > Non car le taux d'élèves volontaires est en forte baisse.

Avis de carrière pour le 2nd degré ? > Problème informatique pour les PLP avec intervention du ministère. Les notifications partiront aujourd'hui.

Si vous voulez en savoir plus, contactez-nous !

Anthony Payet SNE CSEN 974